

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2016

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 4262)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 35

présenté par
M. Warsmann

ARTICLE 4

Au début de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« Le deuxième alinéa »

les mots :

« Les deuxième à dernier alinéas ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'écarter le Contrôleur général des lieux de privation de liberté du champ des deuxième à dernier alinéas de l'article 7 de la PPL (conditions de suspension, d'interruption ou de démission du mandat de membre d'une AAI ou d'une API), par cohérence avec le fait qu'il est le seul membre de l'autorité qu'il incarne et qu'il ne comprend pas de collègue.